

Développement à la base

Place et rôle des organisations non gouvernementales (ONG)

I°) INTRODUCTION

La République du Bénin a connu, à l'avènement de la démocratie, un développement rapide des mouvements organisés de la société civile. Ces structures de la société civile prennent soit la forme d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) ou d'association. Elles interviennent dans bien des domaines : éducation ; santé ; micro finance ; promotion de la démocratie et des droits de l'homme ; lutte contre la corruption ; promotion de la femme ; bonne gouvernance ; lutte contre la pauvreté etc. Elles contribuent, de façon efficace, aux côtés des populations à l'appui ou au renforcement des initiatives favorables au développement économique et humain. Pour apprécier l'évolution de leur nombre dans le temps, des études ont été menées sur celles (associations et ONG confondues) enregistrées au Bénin. Ces études donnent des chiffres variables. Entre 1958 et 1973, plus de 700 associations seraient déclarées. Mais, du fait de la période Marxiste-léniniste, la plupart de ces ONG et Associations ont disparu. Il a fallu attendre l'avènement du Renouveau démocratique pour constater, grâce à certains études réalisées avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et le Ministère du Plan, pour situer le nombre des Ong à moins d'une centaine avant 1990 et de 1990 à 1993 ce nombre est évalué à plus de 300 et passe aujourd'hui à des milliers.

a) Une Ong c'est quoi ?

Une organisation Non Gouvernementale est une forme d'association qui est aussi régie par la loi 1901 mais qui ne mène pas des activités lucratives. Elle est animée par différents organes dont l'assemblée générale (Ag) qui est l'organe suprême de décision, le conseil d'administration (Ca) qui est l'organe de planification stratégique du développement de l'Ong et la direction exécutive (De) qui est chargée de l'exécution des projets et programmes et de la gestion des affaires courantes de l'Ong.

b) Les Ong nationales et internationales au Bénin

Il existe au Bénin des Ong nationales et des Ong internationales. Les Ong nationales sont celles créées au Bénin, enregistrées au Ministère de l'intérieur et disposant leur siège sur le territoire national. Elles œuvrent en général aux côtés

des populations à la base dans bien des domaines. Quant aux Ong internationales, elles sont des représentations au Bénin, des Ong étrangères qui ont signé un accord de siège avec le Bénin pour mettre en œuvre leur programme d'assistance des populations en fonction de leur philosophie priorité. Elles travaillent, comme bailleurs de fonds, en étroite collaboration avec les Ong nationales, à travers le financement des programmes qu'elles leur soumettent.

c) Le mode de fonctionnement actuel des Ong au Bénin

En République du Bénin comme ailleurs, les Ong fonctionnent en permanence à travers l'exécution des programmes et projets. Elles identifient les problèmes des populations en milieux urbains ou/et ruraux, les transforment en projets, ensuite soumettent ces projets aux Ong internationales ou autres bailleurs de fonds pour financement. Ce fonctionnement requiert l'utilisation d'un personnel compétent capable de transformer les problèmes des populations en idées de projets ou programmes à élaborer de façon à ce qu'ils soient bancables.

II°) LA PLACE DES ONG DANS LE DEVELOPPEMENT A LA BASE

Les Ong nationales et internationales occupent une place importante dans l'amélioration des conditions de vie et le développement des initiatives des populations à la base. Elles interviennent dans tous les segments de la vie des populations à la base.

Une récente étude réalisée par le Centre d'informations avec le programme des Nations unies pour le développement (Pnud) révèle que les organisations non gouvernementales nationales et internationales sont plus proches des populations à la base que les structures de l'Etat. Mais ne siègent pas souvent dans les localités où elles interviennent. Les besoins des populations en éducatives, en soins de santé, en assistance financière etc. sont analysés par les Ong au niveau micro et mieux circonscrits par rapport aux indicateurs que l'Etat utilise pour évaluer par approximation ce qu'il juge nécessaire et/ou important aux populations. Cette étude a démontré que les zones d'exécution de la plupart des projets des Ong sont en majorité en milieux ruraux donc à la base.

A ce jour, selon des données statistiques ci-dessus de l'an-

nuaire électronique des Ong qui sera lancé dans les prochains jours, le Bénin compte plus de mille d'Ong nationales réparties dans les 12 départements du pays.

Tableau récapitulatif du nombre des ONG par département d'installation

Circoscription administrative	Effectif recensé
Atacora et Donga	78
Atlantique et Littoral	539
Borgou et Alibori	90
Monou et Couffo	122
Ouémé et plateau	174
Zou et Collines	152
ENSEMBLE du Bénin	1155

Il est constaté dans ce tableau que les Ong sont plus concentrées dans les départements du Sud (Atlantique et Littoral), principalement à Cotonou plus que dans tous les autres départements du pays. Cette situation se justifie par la concentration de l'administration centrale de l'Etat et des infrastructures de communication dans les départements du sud Bénin.

Aussi est-il constaté que les Ong nationales et internationales en activités au Bénin ont une mission chacune et des moyens qui leur permettent de jouer un rôle important aux côtés des populations à la base.

III°) LE ROLE DES ONG DANS LE DEVELOPPEMENT A LA BASE

Les organisations non gouvernementales (ONG) en activité peuvent être classées dans 15 (quinze) grands groupes selon leur domaine d'activité prioritaire. De l'agriculture à la bonne gouvernance, elles sont aux côtés des populations pour apporter leur soutien.

Cette diversité des domaines d'activité des Ong représente un avantage majeur pour les populations bénéficiaires de leurs actions. Car, pour une même localité, plusieurs Ong, en fonction de leurs domaines prioritaires d'activités, peuvent intervenir pour régler la série des problèmes de la localité. On s'occupe, chacune d'un plan du problème relevant de son domaine d'activité. De la même manière une même localité peut bénéficier d'une diversité de financement provenant de divers bailleurs de fonds.

Pour construire un pont, une école, un centre de santé, une maternité dont a besoin une localité à la base, il faudrait que cette localité dispose des cadres au niveau de l'administration centrale de l'Etat afin que ces besoins soient satisfaits selon une programmation qui pourrait s'étaler sur plusieurs années. Or pour la même localité, plusieurs Ong, une fois les

besoins identifiés et mis sous formes de projets, peuvent mobiliser des ressources financières à travers différents bailleurs de fonds pour répondre en une seule année à tous ces différents besoins cités ci-dessus.

Cette capacité d'intervention plurielle des Ong aux côtés des populations à la base est un système efficace pour le développement à la base.

Aussi, l'ensemble des principaux besoins en assistance pour un mieux être et un développement à la base se retrouve dans les principaux domaines d'activités des Ong. Cela traduit l'importance du rôle des Ong dans le développement à la base.

Dans le souci de rendre plus visibles les groupes d'Ong et pour faciliter une prise de contact plus aisée avec les Ong, l'annuaire électronique des Ong en activité au Bénin réalisé par le centre d'informations régionales pour le développement (CIRD) avec le concours financier du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) regroupe ces actrices du développement à la base dans les domaines cités dans le tableau ci-dessus. Il permet aussi d'apprécier les domaines d'activités dans lesquels les Ong sont plus concentrées au moment de l'enquête devant servir à réaliser l'annuaire électrique.

Répartition des Ong par domaine d'intervention

Domaines d'intervention	Effectif recensé
Agriculture - Elevage	128
Droit-Aide juridique	28
Formation paysanne et groupements villageois	72
Artisanat et culture	35
Environnement	167
Action auprès des femmes	57
Epargne - Crédit	55
Actions en faveur des enfants	75
Santé - Nutrition	161
Aide d'urgences	06
Education formelle	64
Planification familiale	08
Infrastructures communautaires	39
Alphabétisation	26
Bonne Gouvernance	14
Lutte contre la pauvreté	65
Autres domaines	55

IV°) LES ONG ET LA DECENTRALISATION

L'avènement de la décentralisation pourrait être une nouvelle ère pour les localités autonomes déshéritées ou non. Car elles peuvent avoir des accords

formels de partenariat dans différents secteurs d'activité avec les Ong nationales et/ou internationales en fonction de leurs domaines d'activité et leurs expériences sur le terrain. Mais les nouveaux élus ont plusieurs défis à relever pour mettre davantage les Ong à contribution pour le développement à la base.

Le nouvel élu doit :

- Avoir de la vision et connaître les piliers du développement de sa localité,
- Pouvoir transformer les problèmes de sa localité en idées de projets ou programmes bancables ;
- Pouvoir connaître les domaines prioritaires d'activités des Ong afin de savoir quel projet soumettre à qui ;
- Pouvoir faire de sa localité une zone d'attraction des organisations non gouvernementales en mettant en place les infrastructures adéquates.
- Etc.

V°) CONCLUSION

Ici comme ailleurs, les organisations non gouvernementales représentent des activités de développement de proximité à la base.

Sur ce, l'avènement de la décentralisation au Bénin donnera un coup d'accélérateur au développement des localités qui sauront mettre à profit les capacités de ces structures de la société civile.

Par conséquent, les nouveaux élus doivent comprendre que le développement de leurs localités se trouve entre leurs mains. Car il n'y aura plus d'Etat qui pense pour les localités, qui lit pour les localités, qui écrit pour les localités, et qui gère pour les localités.

Romain Abilé HOUEHOU,  
Directeur du centre d'informations régionales pour le développement (CIRD)